

## Motion relative au Registre de l'agriculture

La Chambre d'Agriculture de Lozère, réunie en Session le 28 mars 2014 à Mende, sous la Présidence de Madame Christine VALENTIN, adopte la motion suivante :

### CONSIDERANT

- Que le Centre de Formalités des Entreprises doit rester le guichet unique pour toutes les formalités des entreprises agricoles et notamment l'inscription au registre agricole, dans le cadre de la simplification administrative,
- Le partenariat historique et opérationnel entre les Chambres d'Agriculture et les caisses de la MSA,
- Que les Chambres d'Agriculture sont des organismes habilités garantissant le respect des règles relatives à la protection des données individuelles,
- Que les Chambres d'Agriculture seront à même de mobiliser les données liées à la définition de l'actif agricole.

### DEMANDE

- L'instauration d'un Registre de l'agriculture dont la tenue sera confiée aux Chambres d'Agriculture à l'instar du Registre du Commerce ou du Répertoire des Métiers,
- Que ce registre constitue un répertoire national des actifs agricoles mentionnant tous les chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles répondant aux critères d'accès aux aides publiques en cours de définition.

Délibéré à Mende, le 28 mars 2014,  
La Présidente,  
Christine VALENTIN

